DÉPARTEMENT
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
SAINT – BRIEUC

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212203269-20260428-20260428004-DE

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.

Présents: Catherine DREZET, Nathalie DANO, Philippe BORDAIS, Noël RIVIERE, Céline ANSART, Mickaël LESCOUËT, Emmanuel BEURIER, Céline ROUQUETTE, Isabelle RIO, Vincent VEHERT, Julien LONCLE, Cécile BERTOUX, Céline LUCIENNE, Coline RAULT.

Absent excusé : Laurent JOSSET

Secrétaire de séance : Emmanuel BEURIER

Objet- Conseil Départemental-Fonds locaux d'aide aux jeunes

Madame le Maire présente à l'assemblée les objectifs des fonds locaux d'aide aux jeunes :

- faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voire nulles
- les responsabiliser
- les aider à acquérir une autonomie sociale

Ce fonds permet d'intervenir :

- pour des besoins urgents
- aider à la réalisation d'un projet d'insertion
- effectuer des actions d'accompagnement individuelles ou collectives pour les jeunes dont l'insertion est plus difficile

Depuis quelques années, le conseil municipal participe aux fonds locaux d'aide aux jeunes à hauteur de 0.35€ par habitant. Madame le Maire propose de renouveler cette participation pour 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer aux fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2026 à hauteur de 0.40cts par habitant soit un montant de 221.60€ pour 554 habitants.

A SAINT RIEUL
Le 7 mai 2026
Le Maire,

Catherine DREZET

MAIRIE DE SAINT-RIEUL
LIBERTÉ FRATERNITÉ
CÔTES-D'ARMOR

Secrétaire de séance

Emmanuel BEURIER